Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

 Sérignan, le

Objet : donation – consultation THOMAS-BLONDEL Anne-Marie

Dossier suivi par : Maître(s) :

Jean-Marc POISSON / Laure de la MOTTE (2009-10)

Céline RICHARD (2009)

Marguerite de RAVEL d’ESCLAPON / Aurore de CHAULIAC (2012)

Maître,

Je fais suite à votre courrier en date du .. / .. / .. reçu le . /.. /.. concernant la donation – consultation de Madame THOMAS-BLONDEL Anne-Marie, ma Mère.

Je déplore devoir constater que malgré mes courriers :

* lettre en date du 06/03/2011
* lettre en date du 18/10/2010
* votre réponse mail du 21/10/10

le dossier a été restructuré sans que je n’en ai été informé.

En effet, votre tableau de répartition mentionne ‘terrain à bâtir’ de quel terrain s’agit-il ?

 … / …

Il aurait été pour le moins opportun de joindre à votre envoi, les documents relatifs à ce(s) terrain(s).

Par ailleurs, mon frère Didier a-t-il obtenu l’accord de ses enfants comme mentionné en clause restrictive pour qu’il envisage de conserver THOMERY (votre courrier en date du 21/01/2009), dans l’affirmative vous voudrez bien me transmettre copie de la réponse obtenue sur ce point.

Le nouveau projet qui m’est soumis m’oblige m’interroger sur sa vraisemblance au regard des intentions claires formulées par ma Mère en 2009 auprès de Maître POISSON.

L’appartement de Paris (bd Exelmans) et la propriété de THOMERY (maison 117) sont exclus de votre tableau ce qui est en totale divergence avec le souhait exprimé par ma Mère à savoir régler en totalité et de façon définitive sa succession.

Nous avons, comme vous vous en doutez, tout au long des 3 années que dure ce dossier, maintes fois parlé avec ma Mère de ses souhaits et je n’ai jamais perçu de revirement de ses intentions.

Constatant que les biens rue Lecourbe à Paris et résidence du Marais à Blonville ont subi une revalorisation de +11%, pour la période juin 2009 à janvier 2012 alors que le terrain du 119 à Thomery dont la situation ne saurait justifier à elle seule la stabilité du prix n’est pas revalorisé, il conviendra d’obtenir une évaluation financière des biens à dire d’Expert pour finaliser un montant correspondant au marché.

C’est pourquoi, je vous demande de bien vouloir consulter le Cabinet d’Expertise CORNATON Michel – 88bis avenue Mozart – 75116 PARIS pour finaliser la valeur de l’ensemble des biens immobiliers.

A réception de ces éléments, je pourrais m’interroger sur la proposition qui m‘est soumise qui consiste à **supprimer à ma Mère le financement de sa donation** par la vente d’un terrain comme initialement prévu et de reporter sine die la *transmission de son patrimoine comme elle le souhaite* différant de fait l’intégralité de sa succession, contrairement à sa volonté.

Dans l’attente de recevoir les renseignements demandés, je vous prie de croire, Maître, en l’assurance de mes sentiments distingués.

 Thibault THOMAS.

* copie ce jour par courrier à Madame THOMAS-BLONDEL Anne-Marie